



préavis terminé et paiement ou pas du temps restant

Par **naddid**, le **23/01/2013** à **13:01**

Bonjour,

j'ai fini mon préavis de location le 24 décembre 2012 (donc la maison n'était plus à nous), j'ai réglé le loyer jusqu'au 31 décembre 2012 et le propriétaire me dit que la semaine du 24 au 31 est à ma charge, serait il possible que vous me répondiez car je ne trouve aucune réponses à cette question.

Par avance je vous remercie

Par **janus2fr**, le **23/01/2013** à **13:22**

Bonjour,

Pour avoir réponse, il faudrait préciser déjà de quel type de bail il s'agit. La réponse que je vais vous donner ne concerne que les baux pour résidence principale du locataire.

Vous devez payer le loyer et les charges jusqu'au terme du préavis, même si vous quittez le logement avant cette date (sauf, bien entendu, si le logement est reloué).

Donc en théorie, vous devriez ne plus payer après le 24 décembre.

Mais vous ne précisez pas si, à cette date, vous avez bien fait l'état des lieux et rendu les clés. Car si cela s'est fait à une date ultérieure, vous êtes redevable du loyer jusqu'à cette date.

Par **naddid**, le **23/01/2013** à **14:16**

j'étais locataire en résidence principale et l'état des lieux a été fait le 26 décembre car le propriétaire ne pouvait pas le faire le 24, je tiens à préciser que le propriétaire était la mairie d'une petite commune.

La maison a été relouée au 1er janvier 2013

J'espère avoir répondu un peu plus clairement à vos questions et merci pour vos réponses apportées.

Donc je pense que ce que vous m'avez répondu est bon?

Merci

Par **janus2fr**, le **23/01/2013** à **16:05**

Donc vous devez payer jusqu'au 26 décembre si c'est bien la date à laquelle vous avez rendu les clés.